



Le rapport de l'experte  
de l'Organisation internationale du travail.

La réglementation de la main-d'oeuvre immigrante.  
Le chômage et le travail des enfants immigrés



United. For better.



## Contenu

Glossaire.....	3
Introduction.....	5
Histoire.....	8
L'engagement de l'ONU et les résolutions adoptées.....	16
Les mesures prises par l'ONU et d'autres organisations internationales.....	19
Conclusion.....	23

## Glossaire

Allochtone (adj. et n.) signifie littéralement terre d'ailleurs, du grec ἄλλος (allos), étranger, et χθών (chthon), terre.

Autochtone (adj. et n.) qui est issu du sol même où il habite.

Bâtiment et des travaux publics (BTP) est le secteur économique qui regroupe toutes les activités de conception et de construction des bâtiments publics et privés, industriels ou non, et des infrastructures telles que les routes ou les canalisations. Il est l'un des premiers secteurs d'activité économique.

Le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) comptabilise les personnes en âge de travailler (conventionnellement 15 ans ou plus) qui n'ont pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence, qui sont disponibles

pour travailler dans les deux semaines et qui ont entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent, ou ont trouvé un emploi qui commence dans les 3 mois.

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) est une assemblée constitutionnelle française composée de représentants sociaux (patronat, syndicats, associations). Le CESE a une fonction consultative, optionnelle ou obligatoire dans le cadre du processus législatif, cette assemblée permet la représentation au niveau national des organisations professionnelles et la communication entre les différents acteurs de l'économie.

Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) est une agence de l'Organisation des Nations unies consacrée à l'amélioration et à la promotion de la condition des

enfants.

Le Groupe mondial sur la migration (GMM) est un groupe qui réunit les directeurs d'agences afin de favoriser le plus largement possible, au niveau régional ou international, l'application de toutes les normes et de tous les moyens relatifs aux problèmes de migration. Le groupe encourage aussi l'adoption d'approches plus cohérentes, plus complètes et mieux coordonnées des migrations internationales.

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee ou INSEE) est chargé de la production, de l'analyse et de la publication des statistiques officielles en France : comptabilité nationale annuelle et trimestrielle, évaluation de la démographie nationale, du taux de chômage, etc.

L'Organisation de coopéra-

tion et de développement économiques (OCDE) est une organisation internationale d'études économiques, dont les pays membres – des pays développés pour la plupart – ont en commun un système de gouvernement démocratique et une économie de marché. Elle joue essentiellement un rôle d'assemblée consultative.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est l'organisation intergouvernementale chef de file sur la scène migratoire. Elle opère étroitement avec ses partenaires gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux.

Le programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) est un programme le plus important en son genre dans le monde et le plus gros programme opérationnel de l'OIT, dont l'objectif global l'élimination progres-

sive du travail des enfants par le biais du renforcement des capacités des pays à s'attaquer au problème et la promotion d'un mouvement mondial de lutte contre le travail des enfants.

L'Organisation internationale du travail (OIT) est la première institution spécialisée des Nations unies. L'OIT réunit les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, dans le but de recommander des normes internationales minimales et de rédiger des conventions internationales touchant le domaine du travail.

Le travailleur migrant - terme, qui désigne tout travailleur participant à ces mouvements migratoires, soit qu'il se déplace à l'intérieur des pays. Le terme s'applique aussi bien au travailleur qui a commencé à remplir un emploi qu'au travailleur en quête d'emploi et au travailleur qui va occuper un emploi convenu, qu'il

ait accepté ou non une offre d'emploi ou un contrat de travail.

## **Introduction**

La migration pour l'emploi est une question qui touche la plupart des pays, et ce problème devient de plus en plus pressant. Beaucoup de travailleurs migrants, plus particulièrement les travailleurs peu qualifiés issues de pays moins développés, risquent de devenir des victimes d'abus et exploités. Ils se font impliqués dans des activités criminelles et sont forcés souvent de travailler dans des conditions inhumaines.

Les migrants affrontent en permanence la discrimination qui engendre plusieurs problèmes dont un est lié avec le chômage. Dans les pays d'immigration traditionnels, les travailleurs allochtones sont davantage touchés par le chômage que les travailleurs

autochtones. Le taux de chômage correspond au nombre de chômeurs de 15 à 64 ans en pourcentage de la population active totale (somme des actifs occupés et des sans-emploi de 15 à 64 ans). Selon la définition de l'OIT, les chômeurs correspondent aux personnes qui déclarent être sans emploi pendant la semaine de référence, être disponibles pour travailler et avoir pris des dispositions spécifiques pour trouver du travail pendant les quatre semaines précédant l'entretien.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les immigrants ont été durement, et presque immédiatement, touchés par la récession. Par exemple en France, selon l'Insee 16,3 % des immigrants sont au chômage contre 8,6 % des personnes nées en France.

Cette vulnérabilité tient au fait que les immigrants sont en moyenne moins qualifiés que

les personnes autochtones. C'est cela qui justifie souvent une mauvaise maîtrise de la langue, ce qui entrave aussi la recherche d'emploi. De plus, les immigrants ne disposent pas tous des mêmes réseaux de relations dans le monde du travail que les autochtones. Tout cela explique le fait que les personnes immigrées sont plus nombreuses dans les secteurs fortement éprouvés par la crise (BTP, secteur manufacturier, hôtellerie-restauration) et qu'ils sont plus susceptibles d'occuper des emplois précaires ou informels.

La précarité des conditions de migrants n'est pas exagérée et ce sont les enfants qui sont les plus impuissants dans cette situation. Les études suggèrent également que parmi les enfants travailleurs, ce sont les enfants migrants qui perçoivent un salaire inférieur, travaillent plus d'heures, assistent moins à

l'école et font face à un taux de mortalité plus haut, en comparaison avec les enfants locaux.

Souvent les enfants migrants souffrent de sévices, ce qui comprend l'isolement, violence (au Pérou 57% des enfants migrants sont victimes de violence contre 39% des enfants natifs), la pénurie de nourriture (au Kenya 1 sur 10 filles affame), conditions de travail misérables, défaut de paiement de salaires et la menace d'être dénoncés aux autorités.

L'Organisation des Nations unies examine activement la question de la main-d'œuvre des migrants. Plusieurs conventions et résolutions ont été écrites pour instituer des normes de base, des rapports sur les flux migratoires annuels et des collectes des données visent à suivre les changements.

Le but de ce rapport et de souligner des problèmes actuels pour assurer enfin l'élaboration des solutions et de promouvoir la diversité et l'inclusion des travailleurs immigrés.

Les questions examinées sont suivantes:

- les statistiques sur les travailleurs migrants: les changements et leurs causes
- les risques, les difficultés et les dangers de la migration de main-d'œuvre
- l'aspect juridique: l'imperfection de la législation en matière de la migration de main-d'œuvre
- les problèmes institutionnels: les lacunes de la politique gouvernementale
- l'engagement de l'ONU et d'autres organisations et fondations
- la situation actuelle et les perspectives: les projets de l'ONU et les solutions possibles

## Histoire

La mobilité des populations à travers les frontières internationales remonte à la création des frontières elles-mêmes et la précarité des immigrés n'est pas un phénomène nouveau.

Depuis la période préhistorique on peut suivre des déplacements humains. La migration a marqué la construction des sociétés et le développement des nations depuis l'existence de l'humanité et reste largement favorisée par les différentiels de développement, les disparités démographiques croissantes, les effets des changements climatiques ainsi que les nouvelles forces politiques et économiques.

Tout d'abord, il faut noter, que selon l'Organisation internationale des migrations,

un «migrant» s'entend de toute personne qui, quittant son lieu de résidence habituelle, franchit ou a franchi une frontière internationale ou se déplace ou s'est déplacée à l'intérieur d'un Etat, quels que soient: 1) le statut juridique de la personne; 2) le caractère, volontaire ou involontaire, du déplacement; 3) les causes du déplacement; ou 4) la durée du séjour<sup>1</sup>.

Le terme «travailleur migrant» est apparu pour la première fois en Convention C066 en 1939.

Les quatre secteurs du BIT – normes, emploi, protection sociale et dialogue social – travaillent tous sur les migrations de main d'œuvre, en vue de garantir un travail décent pour tous. Le BIT a adopté une approche fondée sur les

1 - L'Organisation internationale des migrations// International Organization for Migration, Glossary on migration, IML Series No. 34, 2019.

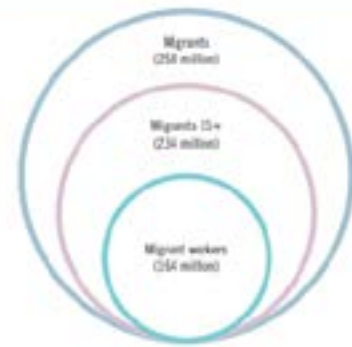


droits par rapport aux migrations de main-d'œuvre et promeut activement le dialogue social entre gouvernements, employeurs et travailleurs en matière de politiques relatives aux migrations de main-d'œuvre<sup>2</sup>.

## Les statistiques actuels.

On estime qu'en 2017 le monde compte 258 millions de migrants et 59,2% d'entre eux sont les travailleurs migrants. Les estimations précédentes de l'OIT démontrent que le nombre des travailleurs immigrés a augmenté de 9%. Cet exode massive est lié à une croissance de la population migrante.

Global estimates of the stock of international migrants and migrant workers, 2017



(Ce schéma montre le nombre total des migrants (258 millions), le nombre des migrants d'âge actif (234 millions) et des travailleurs migrants (164 millions) en 2017. Source: ILO Global Estimates on International Migrant Workers – 2017).

## Les avantages et les inconvénients de la migration de main-d'œuvre.

Il est évident, que la migration de la main-d'œuvre a des aspects positifs et des effets bénéfiques pour les deux parties. En conséquence, les migrants sont en mesure de voir

2 - Les travailleuses et travailleurs migrants: vers une égalité des droits et des chances.

une différence entre les salaires pour des emplois équivalents, avoir un accès au système de prestations des pays hôtes, comme l'éducation publique, le logement et les soins de santé. En même temps, le pays d'accueil profite de l'augmentation de flux monétaire et d'arrivée d'une force de travail. La migration peut contribuer à atténuer les pénuries de main-d'œuvre et à maîtriser l'inflation salariale. En plus, des virements envoyés par les migrants s'ajoutent au revenu national brut des pays d'origine. Selon l'économiste Ian Goldin, professeur à l'Université d'Oxford, plus de 50 millions de personnes bénéficient de transferts de fonds en Amérique latine et dans les Caraïbes, et les chiffres sont encore plus élevés en Afrique et en Asie.

Il est certain que la conception «migration et développement» est assez importante,

mais tous ces perspectives ne sont pas tout à fait prometteuses.

Malgré tous les expériences positives la migration est souvent associée à des choses qui n'ont rien d'optimiste et propice: la violation de travail, l'abus sexuel et mental, l'absence d'accès aux services essentiels et, ce qui est le plus propagé, c'est la discrimination, suscitée en grande partie par la marginalisation et la vulnérabilité des travailleurs migrants.

De plus, les travailleurs migrants préfèrent ne pas s'inscrire auprès du système de sécurité sociale par peur et parce qu'ils ne connaissent pas la législation. Pour les employeurs, cela représente une importante économie, mais pour leurs employés, cela signifie qu'ils ne sont pas protégés en cas d'accident sur leur lieu de travail. Ainsi, lorsque les migrants irrég-

gouliers sont engagés dans le secteur du bâtiment, ils n'ont pas de contrat écrit, perçoivent un salaire inférieur au salaire minimum et ne sont pas couverts par la sécurité sociale, qui couvre pourtant les accidents du travail.

La discrimination devient souvent une source de chômage. Quelles sont les causes de cette tendance?

Tout d'abord, la discrimination et la xenophobie dans le vie courante. Les données disponibles demontrent que la population que son pays compte plus d'immigrés que ce n'est effectivement le cas et que ces derniers bénéficient plus du régime de protection sociale qu'ils n'y contribuent. De plus, presque tout les faits négatifs, comme la hausse du taux de criminalité, la détérioration des conditions du marché du travail, la baisse des niveaux de vie, sont alliés aux flux migratoires croissants.

Taux de chômage selon l'origine et le sexe

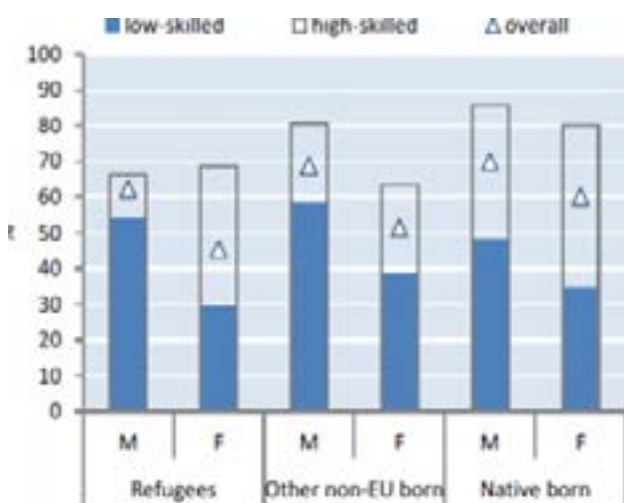
Unité : %

	Hommes	Femmes	Ensemble
Français nés en France	8,7	8,5	8,6
Immigrés nés dans l'Union européenne	8,1	8,0	8,0
Immigrés nés hors de l'Union européenne	18,0	21,0	19,3
Ensemble des immigrés	15,6	17,1	16,3
Ensemble	9,5	9,3	9,4

(Ce tableau montre le taux de chômage selon l'origine et le sexes. Source: Insee – Données 2017 – © Observatoire des inégalités).

Deuxièmement, l'enseignement et l'aptitude linguistique joue un rôle important. Selon les données de l'OCDE dans l'ensemble des pays du G20, près de deux immigrants sur cinq n'ont que l'enseignement secondaire inférieur. En plus, la majorité des travailleurs migrants arrivent dans le pays hôte avec un faible ou même nul niveau des connaissances linguistiques. Les personnes qui ont suivi des études supérieures trouvent

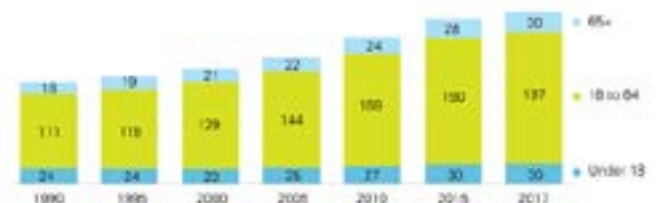
plus facilement du travail et sont moins exposées au chômage. Pour autant, l'accès à l'enseignement supérieur ne garantit pas nécessairement un taux d'emploi égal pour les travailleurs immigrés et les travailleurs autochtones. Dans tous les pays de l'OCDE, le taux d'emploi des autochtones ayant suivi des études supérieures est plus élevé que celui de leurs homologues nés à l'étranger.



(Ce diagramme en colonne démontre l'écart entre les travailleurs migrants qualifiés et non qualifiés. Selon ce schéma la différence entre ces deux groupes est d'environ 32%. Source: OECD/EU – 2016).

Le deuxième problème, qui est non le moindre, c'est le danger, dont sont les victimes les enfants, le groupe le plus vulnérable.

Les jeunes représentent un tiers des flux migratoires, et ce nombre ne cesse de se creuser. Ceci s'explique par les changements de la dynamique de la population, influencés par les facteurs démographiques, l'inégalité de l'économie, les conflits violents, les échecs des gouvernements, les désastres naturels, le manque de ressources et les pressions environnementales, en particulier, le changement climatique.



(Ce diagramme montre le changement du nombre des migrants pour la période allant de 1990 à 2017. Selon ce graphique le niveau de migration a augmenté de 40%

et le nombre des enfants migrants a monté de 24 millions à 30 millions. Source: UNICEF Data – 2017).

Et-ce que c'est une raison pour s'alarmer? La migration peut être une expérience positive pour les enfants, car cette expérience offre des meilleures conditions de vie, des opportunités différentes telles que l'éducation et l'emploi. De plus ils échappent des pratiques répandus dans des pays sous-développés comme les conflits militaires, désastres naturels et mariages forcés.

Pourtant, les enfants sont un groupe social plus vulnérable que les migrants majeurs. Les risques existent lors du déplacement et à l'arrivée. Ils sont souvent maltraités, souffrent d'isolement, de conditions de travail inférieures aux normes, du non-paiement des salaires, de pratiques professionnelles injustes en termes d'heures

de travail, de périodes de repos et d'heures supplémentaires ou sont menacés d'être dénoncés aux autorités. Ils souffrent de violence et de comportement abusif et d'une marginalisation totale. Des pratiques plus extrêmes incluent la rétention des passeports des enfants migrants effectuant des travaux domestiques, pour s'assurer qu'ils n'essaient pas de quitter la maison.

En plus, selon les données de l'IPEC «les enfants travailleurs migrants perçoivent souvent des salaires inférieurs, travaillent plus, fréquentent moins l'école et sont exposés à une mortalité au travail plus élevée que celle des enfants travailleurs locaux».

Il importe de souligner que beaucoup d'enfants migrants refusent l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé) et éprouvent des difficultés à obtenir une assis-

tance juridique. Sans aucun soutien, les enfants migrants doivent travailler pour survivre.

Le problème est confirmé par plusieurs précédents.

Dans les années 2010 en raison de la situation tendue au Kirghizistan, le flux d'immigrants clandestins au Kazakhstan a augmenté. Le travail des migrants et de leurs enfants était utilisé dans les plantations de tabac, ce qui n'est pas nouveau au Kazakhstan.

En 2009 et 2010 l'organisation « Human Rights Watch » a examiné la situation des travailleurs du tabac dans la région d'Almaty, appartenant à des agriculteurs privés. Des dizaines de cas ont été révélés lorsque des producteurs de tabac ont embauché des migrants, principalement originaires du Kirghizistan voisin, qui n'ont pas le droit de

travailler dans le pays.

En même temps, les accords de rémunération verbaux sont souvent violés. Pour gagner plus, les gens travaillent dans les champs comme des familles entières, y compris les enfants. Le plus jeune des immigrants clandestins découverts lors de la récolte de matières premières nocives avait 10 ans.

Le principal acheteur de tabac auprès des agriculteurs de la région d'Almaty est la succursale de Philip Morris International au Kazakhstan. En d'autres termes, indirectement, le géant international du tabac utilise le travail des enfants dans sa production.

Apparemment, que tous ces problèmes existent et demeurent inchangés à cause de carences considérables à l'échelle normative et au niveau institutionnel.

## Les lacunes de la législation et de la gouvernance institutionnelle.

Il est clair, que l'aspect juridique, plus particulièrement le domaine des droits de l'homme est un élément important dans la gestion de la migration de main-d'œuvre. La création de normes spécifiques a renforcé la protection des migrants et au fil du temps en train de moderniser le cadre réglementaire, la différenciation des status de migrants se produisait. Les travailleurs migrants, les enfants immigrés, les réfugiés, les victimes de la traite, les migrants illicites - tous ces groupes sont vulnérables à leur façon. De plus, les migrants peuvent passer d'une catégorie juridique à une autre au cours de leur voyage, en particulier lorsque les voyages sont longs et dangereux. Dans le contexte de la mobilité actuelle, il peut s'avérer difficile de séparer

clairement les catégories distinctes de personnes.

Donc, aujourd'hui le défi majeur de l'ONU et d'Etats-Membre, c'est pas créer un ensemble des règles universels, mais mettre en œuvre et contrôler cet immense puzzle de normes relatives à la migration afin d'assurer complémentarité et cohérence.

Evidemment, la nature de la migration est pluridimensionnelle, car ce phénomène implique de nombreux et divers aspects de la société, comme l'éducation, la santé, la qualité de vie, la protection sociale, l'identité et la vie culturelle. C'est pourquoi « le régime mondial de la migration, à ce jour, est constitué d'une architecture juridique et institutionnelle complexe et souvent fragmentée qui résulte de la coopération et du dialogue international sur les questions de migration et il n'existe aucun organe ou

cadre institutionnel mondial unifié et unique avec un mandat global relatif à la migration internationale»<sup>3</sup>.

L'absence de consensus concernant la gouvernance institutionnalisée de la migration au niveau international s'explique d'un point de vue politique par la vision que le contrôle de la migration – à savoir définir qui passe la frontière d'un Etat et qui se voit accorder le statut de membre de la société de cet Etat – est la quintessence de la souveraineté nationale et qu'en conséquence un engagement multilatéral sur la migration rognerait inévitablement cette souveraineté.

La gouvernance de la migration de main-d'œuvre existe à différents niveaux. Alors, il est

vraiment nécessaire d'assurer une coordination efficace non seulement entre les organisations internationales, mais entre les formations locales aussi.

## **L'engagement de l'ONU et les résolutions adoptées.**

L'ONU plaide pour des politiques en matière d'emploi qui améliorent les conditions sur le marché du travail pour les migrants.

L'Organisation internationale du travail s'occupe des questions des migrants depuis sa création. La CIT (Conférence internationale du travail) organisée en 1919 à Washington a fixé les normes fondamentales du travail et a créé une Commission internationale chargée de réglementer les migrations des travailleurs.

3 - Nations Unies, Droits de l'homme/ Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Migration et droit de l'homme, Améliorer la gouvernance de la migration internationale fondée sur les droits de l'homme



L'ONU a adoptée ensuite plusieurs documents régissant les questions de la main-d'œuvre des migrants.

- En 1949 l'OIT a adopté la Convention sur les travailleurs migrants (révisée). Ce document a fixé des normes fondamentales qui doivent assurer des conditions favorables pour les travailleurs migrants. Selon la Convention C097 «Tout Membre pour lequel la présente convention est en vigueur s'engage<sup>4</sup>» à garantir l'assistance médicale, assurer un traitement propice, y compris le logement, la rémunération la sécurité sociale.

- En 1955 l'OIT a adopté la Recommandation sur la protection des travailleurs migrants pour des pays insuffisamment développés. Dans

ce document sont définis plusieurs aspects axés sur l'amélioration de la situation des travailleurs migrants. La Recommandation R100 donne des dispositions sur le traitement des immigrés au cours de leur voyages aller et retour, englobant des moyens de transport mécanisés, « l'installation à des étapes appropriées, le long du trajet, de camps de repos où le logement, la nourriture, l'eau et les premiers soins médicaux indispensables pourraient être fournis<sup>5</sup>. En plus, le document présente des «mesures destinées à décourager les mouvements migratoires considérés comme indésirables», ce qui implique «l'adoption de programmes de développement économique et de formation professionnelle» (dans les régions d'émigration), l'utilisation ra-

4 - C097 - Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949.

5 - R100 - Recommandation (no 100) sur la protection des travailleurs migrants (pays insuffisamment développés), 1955

tionnelle de la main-d'oeuvre (dans les régions d'immigration), la limitation du recrutement.

L'OIT a complété la Convention sur les travailleurs migrants en 1975 en prescrivant aux Membres de l'organisation la collaboration avec d'autres pays-membres «pour supprimer les migrations clandestines et l'emploi illégal de migrants»<sup>6</sup>, la promulgation des lois régissant les flux migratoires et le travail des migrants, l'encouragement des programmes d'éducation pour les immigrés.

- En 1988 l'OIT a adopté la Convention sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage. Selon le document les gouvernements-membres doivent «s'efforcer d'établir pour pro-

6 - Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires).

mouvoir des possibilités additionnelles d'emploi et l'aide à l'emploi et faciliter l'emploi productif et librement choisi de catégories déterminées de personnes désavantagées»<sup>7</sup> parmi lesquelles figurent les travailleurs migrants. De plus, l'application de la Convention sous-entend la garantie des bénéfices de prestations sociales pour des nombreuses catégories de personnes en quête d'emploi y compris les immigrés.

En outre, les résolutions significatives ont été adoptées par l'Assemblée Générale.

- o Le 23 février 1996 l'Assemblée Générale a adopté la Résolution «Migrations internationales et développement»<sup>8</sup>. Le principaux points de la Résolution sont le renforcement «de la coopération interna-

7 - C168 - Convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988.

8 - A/RES/50/123, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 23 février 1996 «Migrations internationales et développement»

tionale dans le domaine des migrations internationales et du développement» et le redoublement «d'efforts pour parvenir à un développement économique et social durable et assurer ainsi un meilleur équilibre économique entre pays développés et pays en développement».

o Par la suite, l'Assemblée Générale élabore «Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille» le 8 février 2000. Le document proclame les principes de «non-discrimination en matière de droits»<sup>9</sup> et de «promotion de conditions saines, équitables, dignes et légales».

o En 2005 l'Assemblée Générale a adopté la Résolution «Migrations internationales

9 - A/RES/54/158, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 8 février 2000 «Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille».

et développement». Selon ce document l'Assemblée a décidé d'instaurer le Dialogue de haut de haut niveau pour examiner des problèmes qui concernent la migration y compris «incidences des migrations internationales sur le développement économique et social»<sup>10</sup>, «mesures à prendre pour assurer le respect et la protection des droits de l'homme de tous les migrants et pour prévenir et combattre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes», «aspects pluridimensionnels des migrations internationales et du développement» etc.

## **Les mesures prises par l'ONU et d'autres organisations internationales.**

Il existe en pratique un éventail impressionnant de programmes et de projets ac-

10 - A/RES/60/227, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 23 décembre 2005 «Migrations internationales et développement»

tuellement menés afin de protéger et promouvoir les droits de travailleurs migrants.

L'Organisation des Nations Unies convoque régulièrement **plusieurs conférences et forums**. On discute lors des réunions des opportunités de l'inclusion des migrants au milieu de travail en utilisant des approches de recherche quantitative et présentation des résultats préliminaires.

En 2006 on a créé le Groupe mondial sur la migration (GMG) qui a été mise en place par le Secrétaire général de l'ONU. Ce groupe interinstitutions qui se réunit aux niveaux de l'exécution et des chefs de secrétariat a pour objectif de promouvoir une large application de l'ensemble des normes et instruments internationaux et régionaux pertinents relatifs à la migration, tout en fournissant une impulsion solide et cohérente afin d'améliorer

l'efficacité générale de la politique et des mesures opérationnelles adoptées par la communauté internationale et les Nations Unies face aux chances et défis de la migration internationale.

Toujours en 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies a entrepris un premier Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, dont le principal résultat a été la création du Forum mondial sur les migrations internationales et le développement (GFMD), processus gouvernemental informel, volontaire et non contraignant, qui fonctionne hors des instances onusiennes.

Puis, en octobre 2013 l'Assemblée générale un deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui a abouti à l'adoption d'une déclaration dont le principe majeur est le

multilatéralisme dans le traitement des questions de la migration de main-d'œuvre.

L'ONU met en pratique des **multiples projets** en coopérant avec d'autres organisations (le travail de l'UNICEF, du CSEE, de l'OIT, de l'OIM). Tout ces organes élaborent des programmes et des politiques s'accordant avec les intérêts des migrants et des gouvernements. L'ONU s'efforce activement de diffuser l'information et de sensibiliser les migrants en leur donnant la possibilité de développer des capacités professionnelles. L'Organisation des Nations unies vise à promouvoir la protection des travailleurs migrants et de leur famille, à favoriser le développement et à ouvrir de nouvelles voies légales pour la migration de main-d'œuvre comme alternative à la migration irrégulière.

En 2006 l'ONU introduit l'Examen périodique univer-

sel (EPU) qui est devenu un nouveau mécanisme pour contrôler la protection des droits fondamentaux pour les migrants y compris pour les travailleurs migrants. L'EPU comprend également un partage des bonnes pratiques relatives aux droits de l'homme dans le monde entier. A l'heure actuelle, il n'existe aucun autre mécanisme similaire.

Au cours de la même année l'Organisation internationale pour les migrations a lancé un projet pour renforcer la gestion de la migration de main-d'œuvre pour les travailleurs Haïtiens. Ce projet apportera une aide technique au gouvernement pour l'aider à négocier des accords sur la migration de travail avec les pays voisins, qui accueillent un grand nombre de migrants haïtiens. L'OIM travaillera avec les ministères concernés et les acteurs non-gouvernementaux en mettant à leur disposition ses compétences

juridiques et de gestion de la migration pour aider le gouvernement à élaborer une stratégie de gestion de la migration de travail cohérente.

Le projet similaire a été réalisé en 2007 au Costa Rica pour les travailleurs Nicaraguayens. Le but principale est de régulariser les flux de travailleurs migrants nicaraguayens au Costa Rica en garantissant leur intégration légale sur le marché du travail local ainsi qu'une amélioration de leur situation économique et sociale essentielle à leur intégration dans la société costaricienne. Pour y parvenir, les bureaux de l'OIM au Costa Rica et au Nicaragua travaillent en coopération avec les ministères du Travail, des Affaires étrangères et les services d'immigration.

En 2017 l'Organisation des Nations Unies a adopté un projet, dont l'objectif est le renforcement d'améliorer de l'accès des femmes et des

filles migrantes au travail. L'objectif fondamental du projet consiste à améliorer les conditions du travail pour les femmes et les filles et leur assurer la protection sociale et un salaire décent.

Il faut noter la contribution des Fonds des Nations unies pour l'enfance, qui déploie toujours des efforts considérables pour promouvoir les conditions de travail normales pour les migrants mineurs. Concrètement, l'UNICEF réalise des multiples recherches dans toutes les régions du monde. L'UNICEF collabore avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU pour estimer le nombre d'enfants migrants internationaux et pour tester des méthodes permettant d'évaluer l'impact social de la migration. En outre l'organisation exerce actuellement les recherches sur les liens entre la migration, le changement climatique et la dégradation de l'environnement et

leurs effets sur les enfants. Ce qui est le plus important, les Fonds des Nations unies pour l'enfance élabore actuellement des programmes d'emploi au niveau gouvernemental pour donner la possibilité aux jeunes gens de travailler dans leur pays d'origine.

Il existe plusieurs fonds et organisations internationaux qui font face aux problèmes liés à la migration de main-d'œuvre. Ils effectuent des restitutions et mettent en œuvre des actions bénévoles.

«Foundation for Shelter and Support to Migrants» réalise plusieurs programmes pour les migrants et les réfugiés. Cette fondation offre des services psychosociaux aux gens démunis.

Le projet d'appui à la santé mentale des migrants vise à aider les demandeurs d'asile, les réfugiés et les ressortissants de pays tiers, afin de faciliter leur rétablissement

et leur réinsertion dans la société.

Le projet a pour objectif de prévenir une nouvelle détérioration de la santé mentale, des risques supplémentaires de pauvreté et d'exclusion sociale, ainsi que la réhospitalisation.

## **Conclusion**

Les problèmes de la migration de main-d'œuvre restent aigus depuis de nombreuses années, et la communauté internationale traite ces questions tout le temps, et plusieurs résultats sont vraiment fructueux.

Le travail des enfants migrants est l'un des domaines où des progrès semblent se concrétiser. Même si le défi reste encore important on pourrait dire que nous avançons clairement dans la bonne direction. Les résultats d'études récentes montrent la baisse du travail des enfants y compris les migrants ces 19 dernières

années. Cette période a vu une réduction de presque 95 millions du nombre d'enfants astreints aux travaux différents. Le nombre d'enfants effectuant des travaux dangereux a quant à lui diminué de plus de moitié au cours de cette même période, et celui des enfants occupés économiquement de presque 135 millions.

De plus, l'Organisation des Nations Unies, entre autre, l'Organisation internationale du travail, réalise plusieurs projets à long terme, qui promettent un progrès considérable.

L'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) a adopté à l'unanimité une résolution proclamant l'année 2021 Année internationale de l'élimination du travail des enfants et a demandé à l'Organisation internationale du Travail de diriger sa mise en œuvre.

La résolution rappelle l'engagement des Etats membres «à prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes».

Le programme le plus vaste à l'heure actuelle est celui de développement durable pour 2030. Ce projet englobe les trois dimensions de la durabilité – économique, sociale et environnementale et se compose de plusieurs objectifs parmi lesquels la fourniture d'emplois.

On estime que plus de 600 millions de nouveaux emplois doivent être créés d'ici à 2030, simplement pour suivre le rythme auquel s'accroît la population mondiale



en âge de travailler. Cela représente environ 40 millions d'emplois par an. Nous devons aussi améliorer la situation de quelque 780 millions d'hommes et de femmes qui travaillent mais ne gagnent pas suffisamment pour se hisser eux et leurs familles au-dessus du seuil de pauvreté de 2 dollars par jour.

En dépit des efforts faits, il y a des aspects qui ne font que stagner.

Le taux de chômage dans l'Union européenne pour la population née dans le pays était systématiquement inférieur en comparaison avec le taux de chômage des travailleurs migrants pour la période de 2008 à 2018. L'écart était particulièrement élevé entre les taux pour la population née dans le pays et les personnes nées en dehors de l'UE. Au début de la crise financière et économique mondiale, les écarts entre les taux de chômage des populations

nées dans le pays et à l'étranger étaient relativement faibles, mais ces écarts se sont creusés année après année, pour atteindre 3,3 points de pourcentage en 2012 pour les personnes nées dans un autre État-Membre de l'UE et 10,1 points en 2013 pour les personnes nées en dehors de l'UE. Par la suite, les écarts de taux de chômage ont commencé à se réduire à nouveau. Les dernières données disponibles datant de 2018 confirment cette tendance pour les personnes nées en dehors de l'UE, alors que pour les personnes nées dans un autre État membre, l'écart était à peu près le même qu'en 2017. Le taux de chômage de l'UE-28 pour la population née dans le pays était de 6,1% en 2018, tandis que le taux pour les personnes nées ailleurs dans l'UE était supérieur de 0,7 point (6,8%) et celui des personnes nées en dehors de l'UE était de 6,1 points supérieur (12,2%).

Donc, il ne fait aucun doute, qu'il est nécessaire de prendre des mesures concrètes à propos des problèmes susmentionnés:

1. La définition des normes le contrôle normatif. Ceci comprend la tâche essentielle de contrôler et de superviser la mise en œuvre des obligations existantes des Etats en vertu du cadre juridique international en matière de migration.

2. La finalisation des lois déjà existants. Plusieurs lois sont imparfaits et ont besoin de concretisation.

3. La responsabilité mutuelle. Il est essentiel que les pays d'origine et de destination mettent en pratique une gouvernance conjointe des migrations.

4. L'assurance de la protection. Les travailleurs migrants, les enfants en particulier, doivent avoir la possibilité de pouvoir accéder, rejoindre ou de s'affilier à des syndicats.

5. L'assurance d'un financement continu pour une ges-

tion efficace de l'intégration des migrants. Il convient de mettre en place d'autres mécanismes de financement plus flexibles pour répondre aux besoins des politiques sectorielles concernées par l'intégration des travailleurs migrants.

6. L'accès à une éducation de qualité libre. La majorité des migrants ont des barrières linguistiques, ce qui leur empêche d'obtenir un emploi. En plus, dans la plupart des cas les enfants migrants n'ont pas d'enseignement secondaire. Alors, il faut organiser des cours de langue pour les majeurs et la formation à part entière pour les mineurs.

7. La lutte contre la discrimination. L'élimination de la discrimination doit se faire non seulement à l'échelle internationale, mais aussi aux niveaux gouvernementaux et régionaux. Il faut donc effectuer des activités éducatives pour sensibiliser la population.

8. La réalisation d'études plus

fréquente. Pour le contrôle le plus efficace il importe de recueillir des données régulièrement.

## **Bibliographie**

1. Conférence internationale du travail, Première session annuelle, 29 octobre-29 novembre 1919.
2. A/RES/60/227, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 23 décembre 2005 «Migrations internationales et développement».
3. A/RES/54/158, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 8 février 2000 «Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille».
4. A/RES/50/123, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 23 février 1996 «Migrations internationales et développement».
5. C097 - Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949.
6. R100 - Recommandation (no 100) sur la protection des travailleurs migrants (pays insuffisamment développés), 1955.
7. C143 - Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975.
8. C168 - Convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988.
9. Chômage des immigrés : le poids des inégalités sociales et des discriminations, 23 mars 2016, <https://www.inegalites.fr/Chomage-des-immigres-le-poids-des-inegalites-so>

ciales-et-des-discriminations?id\_theme=24

10. Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre, «Principes et lignes directrices non contraignants pour une approche des migrations de main-d'œuvre fondée sur les droits».

11. Migration et travail des enfants, [https://www.ilo.org/ipec/areas/Migration\\_and\\_CL/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/ipec/areas/Migration_and_CL/lang--fr/index.htm)

12. Innocenti Research Centre – Migration and children (Centre de recherche Innocenti – Migration et enfants) <https://www.unicef-irc.org/knowledge-pages/Migration-and-children>

13. Child Migration Research Network (Réseau de recherche sur la migration des enfants) <http://www.childmigration.net/>

14. «Child migrants in child labour: An invisible group in need of attention», International Labour Organization and Child Helpline International 2012 [file:///C:/Users/acer/Downloads/Child\\_Migrants\\_in\\_Child\\_Labour\\_OnLine.pdf](file:///C:/Users/acer/Downloads/Child_Migrants_in_Child_Labour_OnLine.pdf)

15. Migration et travail des enfants - points essentiels, Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) [file:///C:/Users/acer/Downloads/Essentials\\_Migration\\_and\\_CL\\_Fr.pdf](file:///C:/Users/acer/Downloads/Essentials_Migration_and_CL_Fr.pdf)

16. OCDE (2014), « Migration et chômage », dans OECD Factbook 2014 : Economic, Environmental and Social Statistics, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/factbook-2014-9-fr>

17. Communication de la commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Un agenda européen en matière de migration, Bruxelles, le 13.5.2015, COM(2015) 240 final.

18. International Migration Report 2017 [https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/MigrationReport2017\\_Highlights.pdf](https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/MigrationReport2017_Highlights.pdf)

19. Migration équitable: Un programme pour l'OIT, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms\\_243544.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_243544.pdf)

20. Nations Unies, Droits de l'homme/Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Migration et droit de l'homme, Améliorer la gouvernance de la migration internationale fondée sur les droits de l'homme

21. Conseil Economique, Social et Environnemental/Avis du Conseil Economique, Social et Environnemental - Migration et marché du travail// <http://www.ces.ma/Documents/PDF/Auto-saisines/2018/AS36-2018/Av-AS36f.pdf>

22. Global Estimates of Child Labour, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms\\_575499.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_575499.pdf)

23. Le site officiel de l'OIM// <https://www.iom.int/fr>

24. Labour Migration Branch/Conditions of Work and Equality Department/Department of Statistics - ILO Global Estimates on International Migrant Workers/Results and Methodology//

[https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms\\_652001.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_652001.pdf)

25. Les travailleuses et travailleurs migrants : vers une égalité des droits et des chances// [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---gender/documents/publication/wcms\\_101618.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---gender/documents/publication/wcms_101618.pdf)



United. For better.

# Secretariat

Adresse: 1  
19991, Moscou, Leninskie Gory, 1, 51, cinquieme étage.

Telephone:  
+7(915)085-10-60

[vk.com/msumun](https://vk.com/msumun)  
[@msumun20](https://www.instagram.com/msumun20)  
[facebook.com/msumodelun](https://facebook.com/msumodelun)  
[info@msumun.ru](mailto:info@msumun.ru)